

Avis et communications

AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS

Avis de vacance d'emplois de direction dans les établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière

NOR : SASN0931279V

Sont annoncées ou envisagées les vacances d'emplois de direction dans les établissements énumérés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière en vue d'être pourvues en application du décret n° 2005-921 du 2 août 2005 modifié, portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction.

Emplois de directeurs ou directrices adjoint(e)s dans les établissements publics de santé, proposés aux directeurs ou directrices d'hôpital de classe normale ou hors classe :

Centre hospitalier régional de Caen (Calvados), trois emplois :

1. Chargé(e) des services financiers et du contrôle de gestion ;
2. Chargé(e) des ressources humaines ;
3. Chargé(e) des affaires médicales ;

Centres hospitaliers de Cadillac, Bazas et maison de retraite de Podensac (Gironde), un emploi directeur(trice) délégué(e) du centre de soins de Podensac, chargé(e) de la contractualisation et de l'analyse de gestion ;

Centre hospitalier régional d'Orléans (Loiret), un emploi chargé(e) du système d'information, directeur(trice) délégué(e) du pôle chirurgie-anesthésie adultes ;

Centre hospitalier régional d'Angers (Maine-et-Loire), deux emplois :

1. Chargé(e) de la formation et l'analyse de gestion ;
2. Chargé(e) des services économiques et des travaux à l'hôpital local Saint-Nicolas, direction commune avec le centre hospitalier régional d'Angers.

Centre hospitalier régional de Nancy (Meurthe-et-Moselle), un emploi chargé(e) des ressources humaines ;

Centre hospitalier régional de Lille (Nord), un emploi directeur(trice) délégué(e) aux pôles d'activité et missions transversales au sein de la direction de la stratégie et des activités ;

Centre hospitalier de Haguenau (Bas-Rhin), un emploi chargé(e) des affaires financières ;

Centre hospitalier de Villefranche-sur-Saône (Rhône), un emploi chargé(e) de l'établissement du Val d'Azergues et du projet de rééducation ;

Hôpitaux du Pays du Mont-Blanc à Sallanches (Haute-Savoie), un emploi chargé(e) des ressources humaines ;

Centre hospitalier national d'ophtalmologie des Quinze-Vingts (Paris), un emploi chargé(e) des travaux ;

Centre hospitalier du Rouvray à Sotteville-lès-Rouen (Seine-Maritime), un emploi chargé(e) des services économiques et logistiques ;

Hôpital intercommunal de Jouarre (Seine-et-Marne), un emploi chargé(e) des ressources humaines et de la qualité ;

Centre hospitalier de Hyères (Var), un emploi chargé(e) de la qualité, de la gestion des risques et de la démarche de certification ;

Centre hospitalier Georges Mazurelle à La Roche-sur-Yon (Vendée), un emploi chargé(e) des affaires économiques, logistiques, techniques et des travaux ;

Centre hospitalier de Juvisy (Essonne), un emploi chargé(e) des services économiques, logistiques et du système d'information ;

Centre hospitalier intercommunal de Villeneuve Saint-George (Val-de-Marne), un emploi chargé(e) des affaires médicales et des ressources humaines.

Peuvent faire acte de candidature :

- les personnels de direction titulaires hors classe et classe normale ;

- les personnels inscrits sur la liste d’aptitude à la hors classe et à la classe normale prévue aux articles 10 et 11 du décret n° 2005-921 du 2 août 2005 modifié, précité ;
- les fonctionnaires des corps recrutés par la voie de l’Ecole nationale d’administration, les administrateurs des postes et télécommunications, les magistrats de l’ordre judiciaire et les administrateurs territoriaux. Ces derniers fonctionnaires qui ne sont pas inscrits sur la liste d’aptitude à la hors classe et à la classe normale (cf. alinéa précédent) devront produire à l’appui de leur candidature un dossier comportant :
 - un *curriculum vitae* accompagné d’une photo ;
 - une lettre de motivation pour accéder aux fonctions de directeur d’hôpital ;
 - une copie de la dernière décision indiciariaire ;
 - la grille indiciariaire du corps d’origine faisant apparaître le grade d’avancement ;
 - les fiches de notation et les appréciations des trois dernières années ;
 - l’avis motivé de l’autorité investie du pouvoir de nomination sur leur aptitude à occuper un emploi de directeur d’hôpital.

Les candidatures, regroupées sur une seule lettre, si elles sont multiples, et établies en double exemplaire, doivent être adressées dans un délai de trois semaines à compter de la date de publication du présent avis (le cachet de la poste faisant foi), un exemplaire par la voie hiérarchique et, l’autre, directement au Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière, Département de gestion des personnels de direction, Le Ponant B, 21, rue Leblanc, 75737 Paris Cedex 15.

Les candidats aux emplois de directeurs adjoints doivent également adresser leur candidature accompagnée de leur *curriculum vitae* et de leur dernière fiche d’évaluation aux chefs des établissements où ils sont candidats.